

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.	Numéro de permis 2014736	Date d'inspection Le 17 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	05 avr. 2021	17 mars 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Les éducatrices concernées dans ce permis			

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et de la sécurité. Lors de ma visite, on m'informe que les enfants iront à l'extérieur après la collation soit après 15h15. Discussion concernant la planification et documentation. La planification est maintenant demandée à chaque vendredi et la documentation est dans l'agenda électronique des enfants.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mars 2021

Date

original signé par
Isabelle Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2021

Date